

Le temple de Gy: histoire d'un lieu de culte de campagne

Le 15 décembre 1611 fut un jour de fête. L'un des plus marquants, sans doute, de l'histoire de Gy: pour la première fois, les habitants du hameau disposaient d'un lieu où exercer leur religion. Comme c'est souvent le cas, on baptisa ce dimanche-là, « dans le temple nouvellement bâti », une petite fille. Depuis le Moyen Age, les habitants de Gy suivaient la messe dans l'église Saint-Martin de Foncenex, puis, après l'arrivée des Bernois en 1536, y assistaient au culte réformé. Mais, en 1601, le duc de Savoie, nouveau maître des lieux, avait interdit aux pasteurs de prêcher en Chablais; les Gytans s'étaient vus contraints de se rendre au temple de Jussy. Le partage de la paroisse de Foncenex se trouva définitivement sanctionné en 1603 par le traité de Saint-Julien: Gy, qui dépendait anciennement du prieuré de Saint-Victor, rejoignit Genève, détentrice des biens religieux de ce monastère; le chef-lieu, qui relevait du mandement de Ternier-Gaillard, réintégra le duché de Savoie. La frontière ainsi établie entre Gy et Foncenex se maintint jusqu'à nos jours.

Cette division fut à l'origine d'un problème religieux longtemps inextricable: bien qu'à nouveau situé en terre savoyarde et catholique, le sanctuaire, fondé par les moines de Saint-Victor, constituait un bien que pouvaient légitimement réclamer les Genevois protestants. Régulièrement en conflit sinon en guerre, ni Genève ni la Savoie n'étaient prêts à faire des concessions: « quoique la guerre fût très juste, s'agissant de la conservation du nom de Dieu et de notre liberté », affirmaient les pasteurs, « il n'y faut venir qu'à la dernière extrémité et cependant s'y préparer ». Pour les habitants de Foncenex, le problème prit un tour dramatique. Pendant plus d'un siècle, ils furent quasiment privés de lieu de culte et durent solliciter la bienveillance du curé de Veigy pour assurer l'administration des sacrements. La communauté, déjà modeste à la fin du Moyen Age, se révéla incapable de se redresser et de compenser la perte de revenus résultant de la division de la paroisse. Ce n'est qu'en 1718 que le curé Louis Gabriel Boccard de Curtet réussit à récupérer les biens de la cure détenus par Genève et à réunir les fonds nécessaires à rénover les bâtiments religieux. Ce ne fut cependant pas suffisant et Foncenex fut finalement unie à Veigy en janvier 1793.

Un destin similaire aurait certainement été réservé à Gy, si le village n'avait pu bénéficier du soutien de Genève. Du point de vue strictement religieux, la construction d'un temple à Gy résolvait

Le problème, mais cette décision entérinait la perte de Foncenex comme celle d'autres églises dont le statut était disputé. La création du nouveau lieu de culte marqua la fin de l'espoir de maintenir une présence protestante en Chablais, peu à peu gagné au catholicisme par l'action de la Contre-Réforme. La position savoyarde selon laquelle la religion est « chose réservée à Son Altesse dans les terres de son obéissance sans que autre y puisse rien prétendre ni quereller » ne pouvait que s'imposer. Tout au plus, Genève réussit, avec un relatif succès, à conserver ses droits et revenus, jusqu'à ce que le problème trouve enfin sa solution au XVIII^e siècle.

Le chantier, ses promoteurs et ses maîtres d'œuvre ➤ Après huit ans de tergiversations, de 1601 à 1609, les autorités genevoises se décidèrent à faire construire le temple sur une ancienne motte féodale du prieuré de Saint-Victor tombée vers 1576 en leurs mains. Selon le témoignage des communiens de Gy qui furent assignés à comparaître à Veigy devant le président du Sénat de Savoie, Godefroy de Bavozy, c'est le procureur général de Genève, Pierre d'Airebaudouze, qui aurait « payé les matériaux et manufacture dudit temple ». Né à Genève en 1565 d'une famille française réfugiée dans la ville, l'avocat et docteur en droit d'Airebaudouze n'était pas le premier venu. Il occupa des charges importantes comme membre des Deux-Cents (1590), des Soixante (1599), puis comme procureur général, de 1605 à 1610. L'année de la construction du temple, en 1610, il accéda au Petit-Conseil, le gouvernement de la Ville.

Peut-on imaginer que d'Airebaudouze ait pu agir seul, sans l'aval des autorités pour engager Genève dans une entreprise de cette importance ? Dans une requête adressée au Conseil, les Gytans affirmaient que c'est « par l'autorité de la Seigneurie » qu'ils ont eu « le bénéfice d'avoir fait construire un temple en leur village pour y avoir exercice de prédication au lieu de celui qu'ils avaient d'ancienneté audit village de Foncenex ». Le gouvernement de la Ville a donc été largement impliqué dans le projet, même s'il chercha à ne pas apparaître publiquement comme son promoteur, du moins face aux autorités savoyardes dont on craignait la réaction.

Des armoiries millésimées de 1609 nous situent le début du chantier du temple qui fut inauguré, du moins pour le gros œuvre, un peu moins de deux ans plus tard. La sculpture remarquable de cette pierre en calcaire blanc évoque la facture d'autres inscriptions et épitaphes réalisées à la même époque par Jean Bogueret, un sculpteur qui avait déjà travaillé pour la Ville et pour d'Airebaudouze. Il est donc possible que cet artisan ait participé à la conception de l'édifice, même si la simplicité de la construction n'exigeait sans doute pas des compétences aussi remarquables. La contribution principale fut certainement fournie par la communauté de Gy, qui a dû assurer, en collaboration avec un maçon et un charpentier, l'essentiel des travaux et du transport des matériaux. Une partie des pierres a pu être trouvée sur place, en exploitant les vestiges des bâtiments médiévaux. C'est aux fidèles qu'il incombait, en 1613, d'achever leur lieu de culte, soit sans doute son aménagement intérieur, ce qui n'allait d'ailleurs pas sans mal: « les paroissiens ne savent pas où prendre l'argent pour parachever leur temple, ayant déjà fait une cotisation entre eux, sans aide des pauvres au respect des riches » (Reg. Cp. past.). Une fois de plus, le Conseil préféra manifestement se tenir à l'écart de l'ouvrage, malgré la modicité des sommes en jeu. Cette économie dans la mise en œuvre était sans doute motivée par les menaces savoyardes. La durée du chantier, près de quatre ans, pour un édifice somme toute modeste, atteste des difficultés et du caractère délicat de l'entreprise.

Une affaire de cloche et d'armoiries ➤ La construction du temple ne pouvait laisser la Savoie sans réaction. Prudents, les Gytans inaugurèrent leur temple le 15 décembre 1611, qui, pour les Savoyards qui suivaient le calendrier grégorien, tombait sur Noël, un jour peu propice à une entreprise armée. Celle-ci ne tarda cependant pas. En janvier 1612, le président du Sénat de Savoie de Bavois intervint dans le hameau depuis Veigy avec quelques hommes en armes et retint prisonniers les procureurs de la communauté de Gy. Il s'offusqua de la pose des armes de Genève au-dessus de la porte du temple, « et en outre a fait commandement auxdits de Gy de démolir leur temple dans trois jours, sous peine de grandes amendes et des galères » (Re). En effet, selon lui, « il n'est pas loisible à des seigneurs inférieurs de faire construire un temple et changer la nature du fief sans permission du souverain, moins y faire sculpter en pierre de taille au plus haut du frontispice les armoiries de la ville de Genève comme s'ils étaient souverains ».

Il se scandalisa enfin du fait que les Gytans avaient pris la cloche de Foncenex, même si les communiens de Gy lui affirmèrent que « les deux tiers d'icelle leur appartenaient et l'autre tiers à ceux de Foncenex desquels ils l'avaient achetée ». De Bavois exigea « de représenter ladite cloche et la mettre bas ». Prudent, le Conseil de Genève réagit en envoyant une petite troupe pour défendre ses droits et actionna divers contacts diplomatiques, grâce auxquels il obtint du duc de Savoie la cessation de ces menées susceptibles de menacer la paix signée entre les deux États. On le voit, les implications politiques de la question religieuse n'étaient pas négligeables. En faisant construire un temple à l'emplacement de l'ancienne grange de Saint-Victor, Genève affirmait symboliquement ses prérogatives héritées de l'ancien pouvoir religieux. Que les seuls décors architecturaux véritablement significatifs fussent la pierre sculptée, primitivement placée à sa juste

place au sommet de la façade, et la girouette aux armes de Genève sur l'épi de faitage, signale aussi l'importance accordée aux questions de souveraineté. Les Savoyards ne s'y trompèrent pas, puisqu'ils exigèrent à plusieurs reprises que cette « nouveauté » fût supprimée. Ainsi, en 1668, un curé passant à Gy « tira un coup de pistolet contre la girouette du temple et se retira d'abord, disant je la leur, ai baillé belle » (Re)

La valeur accordée par la Savoie à la restitution de la cloche de Foncenex s'explique pour les mêmes raisons. Les cloches, coûteuses à fabriquer et pouvant être fondues pour en tirer du métal pour les canons, avaient été l'enjeu de luttes féroces durant les guerres du XVI^e siècle; Genève, notamment, en saisit un grand nombre, dont celles de Veigy. C'est pourquoi les communiens de Gy cachèrent une partie de la vérité au président de Bavois qui les interrogeait sur le sort de la cloche de Foncenex.

Celle-ci, en effet, avait été « par eux amenée au commencement de ladite guerre [de 1589] en cette cité pour y être conservée entre maison de l'un de leurs amis »; « de laquelle [cloche] ceux dudit Foncenex se seraient réservé le battant » (RR Eglise 1). Les Gytans espéraient que le Conseil leur octroierait « une autre cloche de même qualité que la leur avec un battant » contre la remise de « celle qu'ils ont afin d'éviter ladite difficulté qu'ils ont pour ce regard avec ceux dudit Foncenex et leur octroyant cette faveur, ils seront de tant plus obligés à prier Dieu pour la prospérité de votre noble Etat ». On ne sait ce qu'il advint de la requête - l'actuelle a été fondue en 1863 - mais gageons que la cloche fut rapidement remplacée. En privant l'église de Foncenex de sonnerie, Genève réservait au seul temple de Gy la possibilité de régir le temps rural et d'appeler les fidèles au culte.

Un temple rural ➤ Malgré les transformations ultérieures (en 1817-1820, 1843-1844, 1913 et 1961-1962), l'allure du temple n'a guère changé depuis la fin de l'Ancien Régime. Même si, depuis un demi-siècle, des maisons individuelles ont altéré son environnement immédiat, la topographie particulière du site sur lequel il fut édifié reste encore bien perceptible. Situé en bordure d'un carrefour, entre deux anciens lotissements qui constituaient primitivement le hameau de Gy, le temple est élevé parallèlement à la route au sommet d'un monticule, « jadis château à la motte de Saint-Victor » (1738), puis dévolu à la culture de la vigne, comme c'est encore partiellement le cas aujourd'hui. Cet emplacement éminent ne correspond pas à celui de l'ancienne chapelle Saint-Vincent, probablement bâtie en contrebas, mais à celui de la grange fortifiée ou maison forte de Saint-Victor, primitivement protégée de fossés. La petite parcelle qui entoure le temple servit de cimetière jusqu'au XIX^e siècle.

Le bâtiment, de dimensions réduites (11,4 x 8,2 m), se présente sous la forme d'une salle dotée d'un plafond plat et largement éclairée de baies jumelles sur trois faces. Celles du chevet sont légèrement désaxées, peut-être en raison de l'existence primitive d'une chaire à l'intérieur. L'entrée, munie d'un encadrement en arc brisé, est protégée par un porche en bois reposant sur deux colonnes. Cette nef unique est couverte d'une toiture à deux pans, d'où émerge, à l'aplomb de la façade et prenant appui sur le mur pignon, un petit clocher de bois (refait en 1819-1820), couronné d'un épi avec sphère et girouette et muni d'une horloge au XIX^e siècle. Les changements majeurs par rapport à l'état ancien, très austère, ont été apportés récemment. Depuis 1962, l'aménagement intérieur n'est plus centré sur la chaire comme c'était le cas autrefois, les vitraux du peintre Bodjol ont remplacé en 1965 les vitrages du chevet et un orgue, inauguré en 1988, anime désormais les cultes.

La modestie de l'ensemble rattache Gy dans la filiation de l'architecture religieuse rurale, plus particulièrement des édifices à simple clocheton qui n'étaient pas rares au Moyen Age. L'édification

d'un « temple neuf » constituait cependant une nouveauté. A la Réforme, l'abondant patrimoine bâti hérité du Moyen Age était bien suffisant pour l'exercice du culte, y compris en ville. Il faut attendre les changements politiques du début du XVII^e siècle pour voir se développer une architecture protestante dans la région. En Pays de Gex, une vingtaine de temples furent construits suite aux arrêtés royaux de 1612 qui dépossédèrent les communautés réformées de leurs lieux de culte. Mais même en Pays de Vaud bernois, où quelques chantiers sont ouverts dès le XVI^e siècle, les premiers temples se caractérisent par la modestie de leur architecture. Comme à Gy, il s'agit de salles de prédication, de plan rectangulaire, conçues d'abord dans un but utilitaire. L'éclairage abondant, l'unification de l'espace dans un seul vaisseau, sans distinction entre le chœur et l'espace des fidèles, la simplicité du décor et l'absence de voûtement les différenciaient des églises médiévales, même si les plus frustes parmi celles-ci, comme l'église de Foncenex, ne devaient pas paraître plus opulentes.

L'originalité du temple de Gy a dû devenir de plus en plus évidente à partir du XVIII^e siècle, à mesure que se développait l'architecture de la Contre-Réforme en Chablais. Certes, en 1778, les temples de Gy et Jussy pouvaient faire « honte par l'élégance et la propreté avec laquelle ils sont construits » aux paroissiens de Foncenex dont l'église menaçait à nouveau ruine. Mais l'architecture réformée paraissait désormais bien rudimentaire comparée aux nouveaux lieux de culte catholiques, de style baroque, qui commençaient à essaimer dans la région proche, comme à Veigy (1715-1729) ou à Meinier (1722-1726). La modestie originelle du temple de Gy prit peu à peu une valeur identitaire qui prévaut encore aujourd'hui.

Malgré la modestie de son apparence, le temple de Gy compte parmi les édifices de culte les plus chers au cœur des anciens Genevois. Cet attachement est certainement lié à son rôle historique, comme l'un des symboles de l'identité protestante genevoise, sa simplicité « huguenote » devenant peu à peu une qualité. Le temple contribua à cristalliser l'identité de Gy, qui aboutit, en 1850, à la reconnaissance de son autonomie lors de la formation de la Commune. C'est donc à bon droit que Gy a choisi en 1924 pour ses armoiries la gerbe d'or sur fond d'azur que l'on présumait avoir été celles de Pierre d'Airebaudouze, le magistrat qui contribua de manière décisive à sa construction trois cents ans plus tôt.

Texte repris de : SCHATTI, Nicolas, 2011. Le temple de Gy : histoire d'un lieu de culte de campagne. In : PAROISSE DE JUSSY, GY, PRESINGE, PUPLINGE, MEINIER, Le temple de Gy : célébrer le culte aux frontières de Genève. [Jussy] : Conseil de paroisse de Jussy, Gy, Presinge, Pupliche, Meinier. Pp.29-37